

# Règlement Intérieur

## ARTICLE 1

Dès l'achat de sa séance et au jour et heure réservés, le client est autorisé à pénétrer dans les locaux du Club et à en utiliser les installations dans les conditions prévues dans les Conditions Générales de Vente.

## ARTICLE 2

Le Squash des Carnaux se réserve le droit d'exclure, sans préavis ni indemnité d'aucune sorte, toute personne dont l'attitude ou le comportement serait contraire aux bonnes mœurs, ou notoirement gênant pour les autres membres, ou non conforme au présent règlement, ainsi que toute personne se livrant à des dégradations intentionnelles des installations ou du matériel du Club.

## ARTICLE 3

Le client est tenu de respecter les consignes suivantes :

- Dès que la lumière s'éteint à la fin de la séance, sortir du cours pour laisser rentrer les clients suivants,
- Porter une tenue de sport correcte et propre pour la pratique du Squash. Les chaussures de sport utilisées dans le Club doivent être réservées à ce seul usage. L'usage de lunettes spécifiques à la pratique du Squash est vivement recommandé,
- Se sécher uniquement dans les zones humides afin d'éviter de rendre glissant le sol des vestiaires,
- Ne pas se raser, s'épiler et/ou pratiquer tout autre soin corporel salissant,
- Ne pas entraver l'accès aux courts de Squash et aux sorties de secours,
- Libérer en fin de séance les casiers (cf. article 5 du Règlement intérieur).

Le racisme, l'homophobie, le sexisme, les violences physiques et verbales sont à proscrire au sein de l'établissement.

Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, nos amis les animaux ne sont pas admis dans l'établissement.

## ARTICLE 4

Les personnes extérieures bénéficiant d'une invitation, d'une séance d'essai, ou autorisés à fréquenter le Club en vertu d'accords spécifiques, sont soumises aux mêmes obligations et notamment au même règlement intérieur que les clients.

## ARTICLE 5

Le client et leur invité utilise les casiers vestiaires sous sa propre responsabilité et en assure la fermeture au moyen d'une clé ou d'un cadenas à code intégré aux casiers. Il ne pourra mettre en cause la responsabilité du Squash des Carnaux en cas de vol ou de perte de ses objets personnels.

Le Squash des Carnaux se réserve le droit d'ouvrir pour des raisons de sécurité et d'hygiène tout casier non libéré, ainsi que toute consigne spécifique affichée dans le Club.

## **ARTICLE 6**

Il est expressément interdit, sous peine d'exclusion du Club et de résiliation de sa séance, sans préavis ni indemnité d'aucune sorte, la consommation ou faire circuler des produits dopants.

## **ARTICLE 7**

Les joueurs sont priés de quitter le court de Squash dès que la lumière s'éteint et de quitter le Club au plus tard 10 minutes avant l'heure de fermeture du Club.

## **ARTICLE 8**

Le Squash des Carnaux se réserve le droit de modifier ou de faire évoluer son Règlement intérieur à tout moment.

